

L'enfer de générations de Roms d'Europe centrale

PETRE PETCUT est docteur en histoire à l'Université de Bucarest. Co-auteur en 2005 d'un *Manuel d'histoire et des traditions des Roms*, qui s'enseigne en Roumanie¹, il s'intéresse également aux groupes de Roms roumains migrants arrivant depuis une décennie en France.

Vers le milieu du 14^{ème} siècle, des groupes de Roms ont quitté les Balkans pour passer au nord du Danube. Les raisons de ces migrations furent, probablement, liées à des conflits turco-chrétiens qui allaient provoquer d'importants mouvements parmi toutes les populations de la péninsule. Peu de temps après, ils ont été réduits en esclavage, situation qui durera cinq siècles...

Le premier document qui mentionne les Roms, daté du 16 octobre 1385, atteste la perte de liberté pour quarante familles (40 *sălaşe aţigani*)². Celles-ci sont offertes par le seigneur du pays, dans le cadre d'une donation plus large, au monastère Tismana, en Valachie³. À partir de cette date, les groupes de Roms, appelés dans les documents roumains *aţigani* selon le nom quelque peu ambigu utilisé dans l'espace culturel grec-byzantin, sont offerts par les princes aux monastères et aux nobles fidèles. Ces pratiques s'inscrivent ainsi dans le modèle féodal de dotations en terres et villages.

La situation des Roms dans les Pays roumains se révélera très spéciale au milieu d'une société féodale bien réglementée, qui va les attraper « dans des chaînes et des fers » sans perspective de salut. L'esclavage les a stigmatisés à long terme, avec ramifications évidentes jusqu'aujourd'hui.

Un esclavage absolu et mal connu

Cet esclavage aux formes multiples est mal connu, pas toujours facile à mesurer, même si les documents permettent de l'identifier avec certitude. Beaucoup de scènes se passent loin des regards, derrière les murs des maisons (pour les domestiques de toutes sortes) ; d'autres sont visibles en pleine rue, sous le soleil des champs, aux enchères ou encore dans des villages peuplés entièrement par des esclaves. C'est un esclavage absolu : des hommes, des femmes, des enfants sont la propriété de leur maître et à leur totale

1. Également auteur d'un volume de documents : *Romii din România*. Documente, 2009.

2. *Documenta Romaniae Historica*, B, I, pp. 19-22.

3. La Valachie est une ancienne principauté danubienne ayant formé, avec la Moldavie, le royaume de Roumanie (1878).

merci. Ils ne peuvent rien posséder eux-mêmes. Ils peuvent être vendus, loués, échangés, offerts. Pire, l'esclavage y est héréditaire. Le seul devoir du maître est de les habiller et les nourrir et il n'a pas le droit de les tuer. Des obligations risibles pour une société esclavagiste du Moyen Âge.

En dehors des documents roumains, l'image des esclaves roms apparaît dans les œuvres artistiques et dans les récits de voyageurs étrangers traversant les Principautés roumaines, aux 16^{ème}, 17^{ème} siècles, mais surtout pour la première moitié du 19^{ème} siècle. Auguste Lancelot (1822-1894), Michel Bouquet (1807-1890), Theodore Valerio (1819-1879) ou Auguste Raffet (1804-1860) réaliseront des œuvres uniques par le détail des costumes, l'artisanat ou l'image de ceux qui ont du mal à être rangés parmi les humains.

La présence des Roms dans l'histoire roumaine est impossible à séparer du développement économique de la société locale car, pendant près de cinq siècles (14^{ème}- 19^{ème} siècle), ils ont représenté une ressource importante de travail gratuit. Elle fut encore plus précieuse par son transfert transgénérationnel de savoir-faire artisanal, à la fois dans l'espace rural et dans l'espace urbain naissant.

Dans un État médiéval influencé par l'Église

Pourquoi cet esclavage a-t-il existé dans une partie de l'espace roumain historique ? Le caractère allogène et possiblement non-chrétien des nouveaux arrivants, leur fragmentation organisationnelle suffisent-ils pour expliquer le phénomène ? Non. Il s'agit plutôt d'un concours de circonstances parmi lesquelles nous rappelons la jeunesse de l'État médiéval, marqué par l'influence de l'Église, qui exploite la présence des Roms pour s'en servir et les offrir aux nobles vassaux. L'Église, garante de la justice et de la volonté divine, ne s'oppose pas, au contraire, elle accumule au cours des siècles passés des dizaines de milliers d'esclaves, dont elle profite au maximum en tant que maître féodal. Ceci permettra l'enracinement à l'échelle de l'État de pratiques rappelant le monde antique, presque éteintes depuis des centaines d'années. La migration des Roms recrée et concrétise l'esclavage au nord du Danube.

La codification du droit coutumier, pendant cinq siècles d'esclavage, a lieu sous l'influence directe du droit byzantin. La coutume entrera progressivement dans les lois au milieu du 17^{ème} siècle ; cadre législatif qui sera développé pendant le siècle suivant, pour préparer le terrain – par des signes plus que fragiles – vers l'abolition de l'esclavage au milieu du 19^{ème} siècle.

Fut-il profitable économiquement ? L'analyse du marché valaque d'esclaves fait apparaître un régime économique de l'esclavage mis au point et développé dans tout le pays, avec un avantage léger pour les villes-cités sur la frontière avec l'Empire ottoman. La tendance invariable à la hausse des prix de la marchandise humaine explique le fort enracinement de la servitude dans la société et l'économie des deux pays roumains. L'équivalence des hommes, femmes et enfants en argent et or est l'élément langagier commun pour les commerçants et les propriétaires d'esclaves.

Cependant, au 19^{ème} siècle, l'État se montre plutôt intéressé par des sujets citoyens, qui payent les impôts, que par une masse d'individus impossible à civiliser ou à moderniser sans émancipation juridique.

En effet, de capital pas cher, les Roms ont été progressivement transformés en fardeau social – la période précédente est restée non enregistrée et fut vite oubliée, étant effacée par des solutions obscures en vue d'écarter cette population, soudainement devenue indésirable.

Un processus d'abolition lent et difficile

Dans la quatrième décennie du 19^{ème} siècle, la politique de l'État valaque de maintenir l'esclavage, ainsi que la nécessité de modernisation politique, législative et administrative, souligne des réalités périmées, incohérentes, et qui manquent d'horizon. L'expulsion du groupe Rom de Netotsi au-delà du Danube, en Turquie, pour s'en débarrasser, était par elle seule la preuve irréfutable de cette approche socio-économique en faillite. Au même moment, les premières constitutions des pays, les Règlements organiques, n'ont pas apporté le changement significatif de principe, qui aurait été nécessaire pour l'émancipation des Roms.

Par conséquent, la réaction de résistance à l'abolition de l'esclavage n'est pas surprenante, de la même manière que le refus de la majorité d'accepter la participation des Roms à la répartition des ressources, à savoir leur intégration dans la société avec des droits égaux.

Avant l'adoption (non complètement exempte d'incidents) de lois abolitionnistes au milieu du 19^{ème} siècle, les Roms ont été considérés comme des biens faisant partie de la fortune du maître, utilisés avec les animaux de travail ou en leur absence, valorisés et vendus, soumis aux droits de succession, offerts comme cadeau ou dot de mariage. Les familles n'étaient pas épargnées.

L'abolition de l'esclavage et l'affranchissement des Roms furent des processus connectés qui se passèrent presque simultanément en Moldavie et en Valachie, entre 1843 et 1856. Le courant abolitionniste local connecté à celui européen implique inévitablement la classe dirigeante des Principautés roumaines, car les princes sont ceux qui ont décidé « la liberté » des esclaves de l'État (*robi domnești*) et de ceux de l'Église (*robi mănăstirești*).

Une fois l'émancipation passée, les problèmes rencontrés par les communautés romani ont débordé le niveau social local, la tâche de formuler des mécanismes d'intégration étant définitivement attribuée aux institutions du pays. Cependant ces institutions ne se sont jamais préparées à identifier les problèmes spécifiques, et encore moins à trouver des solutions appropriées à leur résolution.

Une série de lois d'initiative princière mettront fin, en trois étapes, à une agonie dans laquelle vivaient approximativement 250 000 individus, soit 7% de la population des deux pays. La première catégorie d'esclaves (ceux qui appartenaient à l'État) fut affranchie en 1843 en Valachie et en 1844 en Moldavie. Ce dernier pays libéra, à une différence de quelque mois, la deuxième catégorie

d'esclaves : ceux de l'Église orthodoxe. Leurs frères de Valachie ne seront affranchis qu'en 1847. Il restait, des deux côtés, les esclaves détenus par les particuliers.

Les propriétaires privés sont cependant assez forts pour résister aux tendances de modernisation, retardant l'achèvement de la réforme. La révolution de 1848 est celle qui met en évidence l'importance cruciale de la stabilité politique dans la réussite d'un tel processus. Le décret d'affranchissement général n'a duré que trois mois, à peine, puis il s'est vu abrogé par la restauration. Cependant dans la décennie suivante, avec l'offensive du Mouvement unioniste valaço-moldave, furent réunies toutes les conditions pour l'achèvement du processus d'émancipation des Roms, dans le contexte de l'émancipation générale de l'État roumain. Une loi de décembre 1855 décréta la fin de l'esclavage en Moldavie tandis que l'État valaque en finira aussi le 20 février 1856.

Émancipés mais toujours niés et dévalorisés

La construction juridique complexe que représente l'institution de l'esclavage a imposé une ligne dure de démarcation entre les Roms et les paysans, empêchant une fusion normale d'immigrants avec la population indigène – interdiction des mariages mixtes, manque de terres, création d'agglomérations d'habitats où ne vivaient que des Roms (*tigăni*). La disparition de l'institution n'a pas entraîné ses sujets vers un rattrapage du retard social dans lequel ils baignaient ou encore vers un changement dans les mentalités d'une société esclavagiste toute entière. Au lendemain de l'affranchissement, les relations de pouvoir étaient les mêmes...

La plus importante réforme sociale après l'affranchissement des esclaves, le partage de la terre, n'a pas concerné la plupart des émancipés. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'État s'est acquitté, sans défaut, du rôle d'arbitre du *statu quo* social. Oubliés très vite par les autorités et classés désormais dans la catégorie des paysans ou des artisans, les Roms ont dû s'appuyer sur leur résistance acquise en tant qu'esclaves pour traverser tout le chemin qui les séparaient des hommes libres. ■